

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées

QUATRIÈME TRIMESTRE

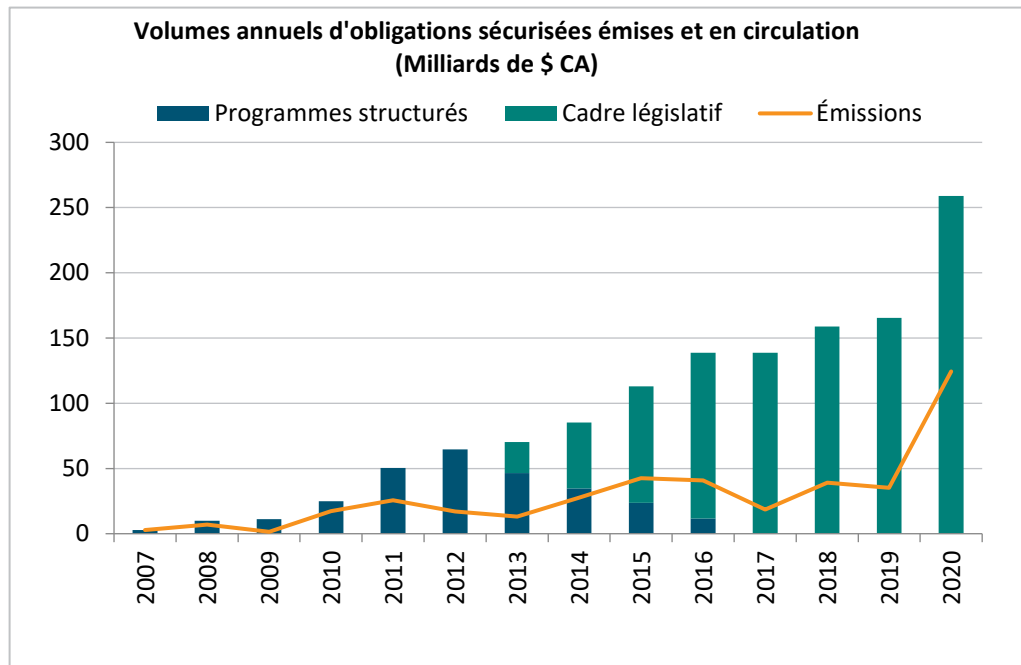
31 décembre 2020

Le Supplément d'information sur les activités liées aux obligations sécurisées est fondé sur des informations d'ordre public et fournit un aperçu des activités des institutions financières canadiennes en ce qui a trait aux obligations sécurisées. Pour obtenir des précisions sur les exigences et politiques relatives aux programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées, veuillez consulter le Guide des programmes inscrits canadiens d'obligations sécurisées (<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/finance-and-investing/canadian-registered-covered-bonds/canadian-registered-covered-bond-programs-guide>).

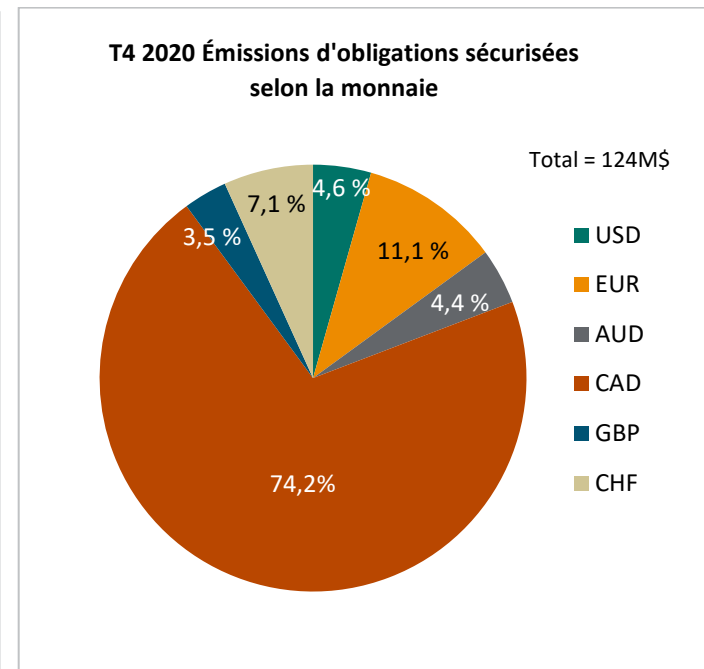
VOLUMES ANNUELS D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES CANADIENNES ÉMISES ET EN CIRCULATION

Les modifications apportées en 2012 à la Loi nationale sur l'habitation établissaient un cadre juridique régissant l'inscription des programmes d'obligations sécurisées au Canada. Cette loi confère à la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) le mandat de tenir un registre des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées et la SCHL est l'administrateur du cadre législatif des programmes d'obligations sécurisées. Avant 2012, les obligations sécurisées émises par les institutions financières canadiennes étaient émises en vertu de programmes structurés qui n'accordaient aucune protection législative aux investisseurs. Le gouvernement et la SCHL ne garantissent ni ne cautionnent les obligations sécurisées émises, et les biens donnés en garantie des obligations sécurisées doivent être composés de prêts hypothécaires à l'habitation non assurés visant des propriétés de 1 à 4 logements.

Le montant des obligations sécurisées en circulation émises par des institutions financières canadiennes a augmenté graduellement depuis 2007. Au mois de décembre 2020, le montant des obligations sécurisées en circulation émises en vertu du cadre législatif s'élevait 258,9 milliards de dollars et les émissions pour 2020 se chiffraient à 124 milliards de dollars.



Source : sites Web d'émetteurs inscrits



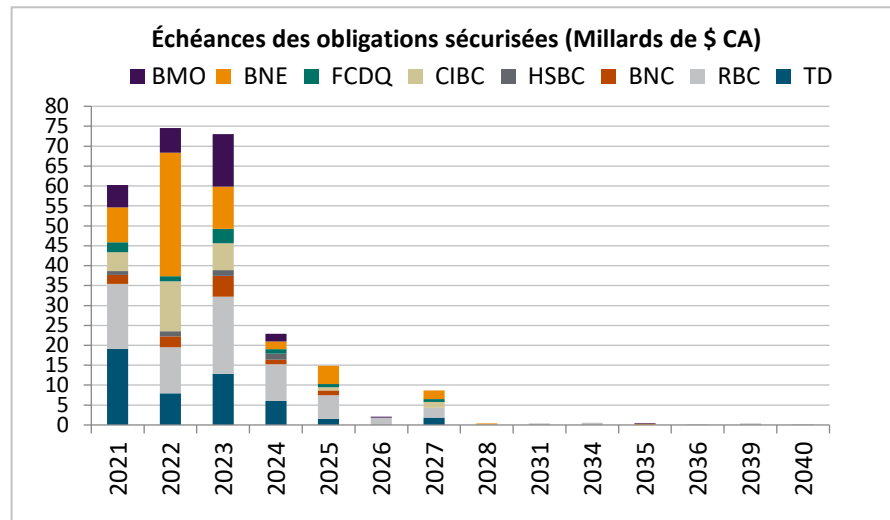
Source : sites Web d'émetteurs inscrits

CAPACITÉ D'ÉMISSION D'OBLIGATIONS SÉCURISÉES

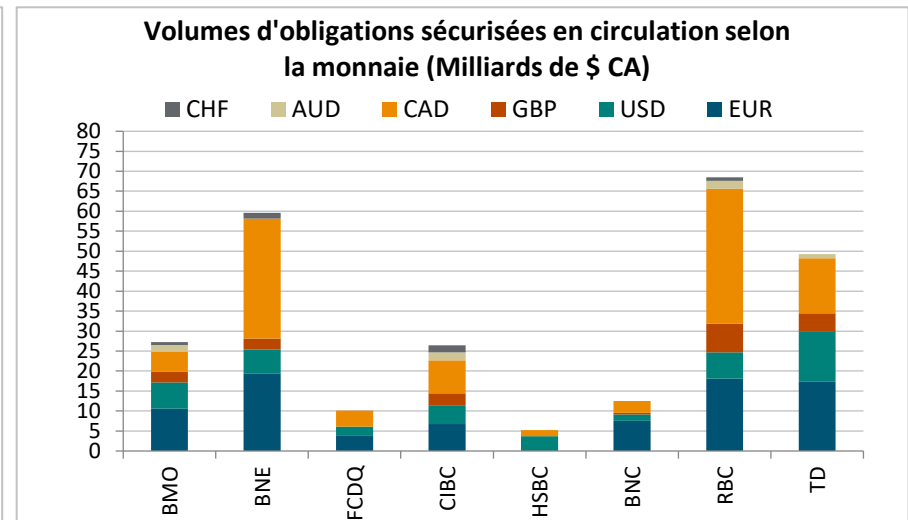
Les sept grandes banques canadiennes (Banque de Montréal, Banque de Nouvelle-Ecosse, Banque Canadienne Impériale de Commerce, la Banque HSBC Canada, Banque Nationale du Canada, Banque Royale du Canada, Banque Toronto-Dominion) et Fédération des caisses Desjardins du Québec disposent de programmes inscrits d'obligations sécurisées.

Aux termes des exigences réglementaires fédérales et provinciales, le montant des actifs ayant été nantis pour les obligations sécurisées par une institution ne peut pas dépasser 5,5 % du total de l'actif ainsi établi par les organismes de réglementation. En mars 2020, les organismes de réglementation ont annoncé l'augmentation temporaire de la limite des actifs grevés au titre d'obligations sécurisées, qui est passée de 5,5 % à 10 % du total des actifs d'une institution de dépôt, de manière à accroître la capacité d'émission. Cette capacité d'émission supplémentaire ne peut être utilisée que pour permettre aux émetteurs de donner des obligations sécurisées en garantie à la Banque du Canada. Le montant maximal que représentent les blocs relatifs aux instruments du marché demeure limité à 5,5 % du total des actifs au bilan de l'émetteur. En octobre 2020, la Banque du Canada a annoncé les obligations sécurisées en nom propre ne sont plus admissibles aux opérations de prise en pension à plus d'un jour. En décembre 2020, la limite réglementaire totale d'émission d'obligations sécurisées était de 695 milliards de dollars. À l'heure actuelle, tous les émetteurs sont en mesure d'émettre d'autres obligations sécurisées. Les rachats futurs d'obligations sécurisées permettront également l'émission d'obligations supplémentaires.

Montants au 31 décembre 2020	BMO	BNE	FCDQ	HSBC	CIBC	BNC	RBC	TD	TOTAL
Total des obligations sécurisées en circulation (équivalent en \$CA)	27,2	59,5	10,1	5,2	26,4	12,5	68,4	49,2	258,9
Limite réglementaire totale d'émissions des obligations sécurisées	94,9	113,6	30,4	11,9	76,8	33,1	162,4	171,5	694,9
Actifs pouvant être nantis	65,7	50,2	19,8	6,1	48,4	19,4	88,7	119,7	418,4
Total des actifs nantis en pourcentage de la limite réglementaire	30,7%	55,8%	34,7%	48,5%	36,9%	41,3%	45,4%	30,2%	39,8%



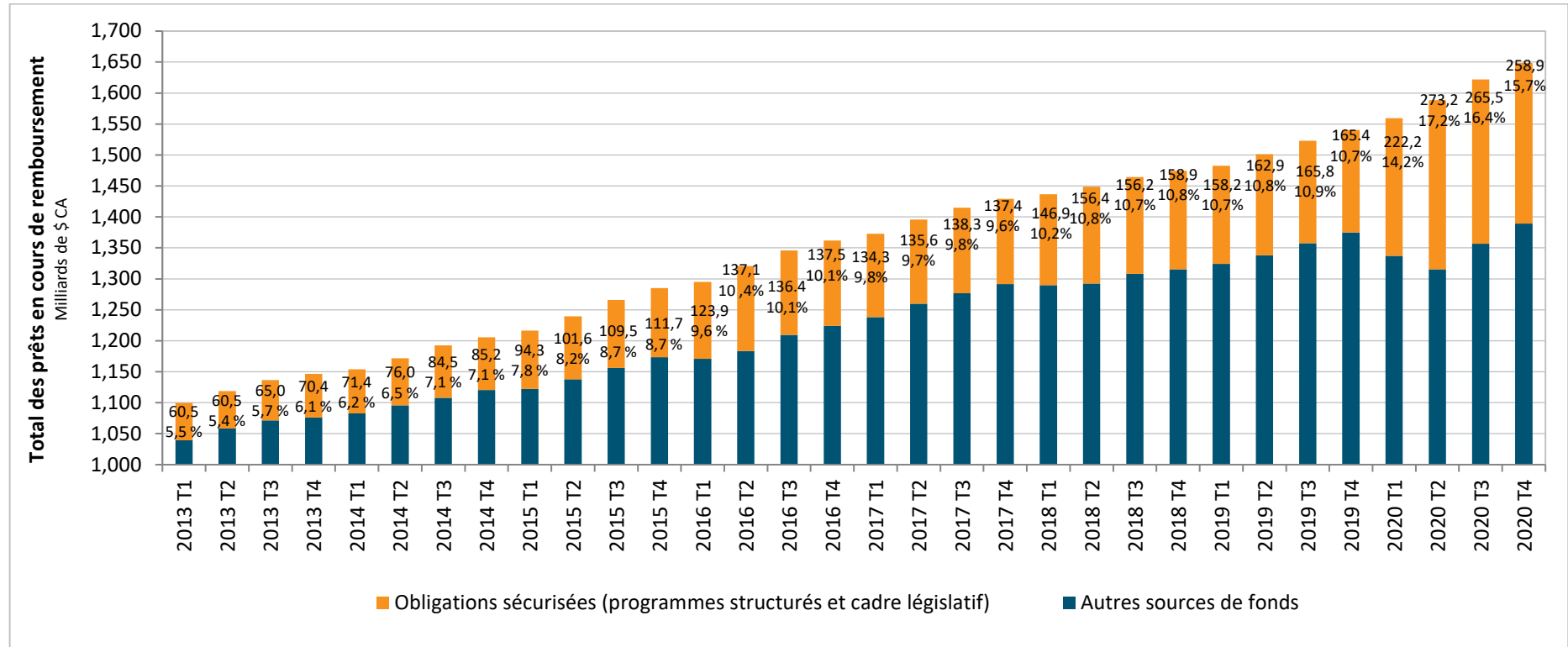
Source : sites Web d'émetteurs inscrits



Source : sites Web d'émetteurs inscrits

OBLIGATIONS SÉCURISÉES COMME SOURCE DE FONDS

Les prêteurs canadiens augmentent continuellement leur recours aux obligations sécurisées comme source de fonds. Le financement par obligations sécurisées en pourcentage du marché hypothécaire total est passé de 5 % en 2013 à presque 10 % en 2016. En décembre 2020, la part du marché hypothécaire que représente le financement par obligations sécurisées a augmenté pour s'établir à 15,7 %.



Source : sites Web Statistique Canada, sites Web d'émetteurs inscrits



PRODUITS ET CHARGES D'ADMINISTRATION DU CADRE JURIDIQUE DES OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de la LNH, les droits perçus pour l'inscription des émetteurs et des programmes d'obligations sécurisées moins les charges connexes doivent couvrir les charges engagées par la SCHL pour s'acquitter de ses tâches relativement à l'administration du cadre juridique des obligations sécurisées.

Depuis la mise en place du cadre, le barème des droits prévoit un droit de demande de 350 000 \$ et un droit annuel de 350 000 \$ par la suite. Depuis 2016, les droits d'inscription pour les nouveaux émetteurs et les droits annuels diminueront de 100 000 \$ et 125 000 \$ respectivement. En décembre 2020, La SCHL a annoncé les droits annuels augmenteront de 125 000 \$ à 175 000 \$ par émetteur et les droits d'inscription pour les nouveaux émetteurs demeurent inchangés en 2021, à 100 000 \$. La SCHL continuera à surveiller les droits et les charges connexes pour continuer d'administrer le cadre juridique des obligations sécurisées selon le principe du recouvrement des coûts.

	Droit de demande	Droits annuels
2021	100 000	175 000
2020	100 000	125 000
2019	100 000	125 000
2018	350 000	175 000
2017	350 000	225 000
2016	350 000	250 000
2013-2015	350 000	350 000

	Cumul (2012-2019)	Cumul à ce jour 2020
Droits acquis	15 925 000	1 000 000
Charges		
Internes	9 361 175	1 728,476
Externes	5 176 530	120,798
Total des charges*	14 537 705	1,849,274

*les charges sont estimés